



Le Lien

Numéro 41 – Le 15 juin 2019

Recensement



Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser : auprès de la mairie de son domicile, ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait [élection de domicile](#).
Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#).
Munissez vous de votre carte d'identité et du livret de famille.

Agents recenseurs

La prochaine campagne de recensement des habitants aura lieu 16 janvier au 15 février 2020. Pour cela la commune recherche 2 agents recenseurs.
Une indemnité forfaitaire est allouée pour la réalisation du recensement.



Le Lien

Numéro 41 – Le 15 juin 2019

Recensement



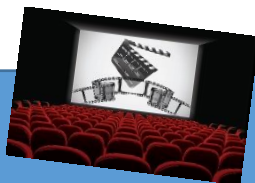
Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser : auprès de la mairie de son domicile, ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait [élection de domicile](#).
Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#).
Munissez vous de votre carte d'identité et du livret de famille.

Agents recenseurs

La prochaine campagne de recensement des habitants aura lieu 16 janvier au 15 février 2020. Pour cela la commune recherche 2 agents recenseurs.
Une indemnité forfaitaire est allouée pour la réalisation du recensement.



Tickets cinéma



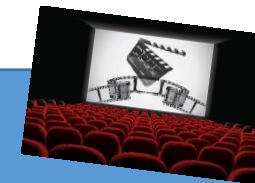
Amiens Métropole renouvelle l'opération « un été au ciné ». Des contremarques de réductions sont disponibles en mairie pour les jeunes de 3 à 25 ans.

Ces billets seront valables du 3 juillet au 30 août 2019.

Permis de construire

Monsieur Aimard, instructeur des permis de construire de notre commune tiendra une permanence à la mairie le mercredi 26 juin de 9h30 à 11h30.

Tickets cinéma



Amiens Métropole renouvelle l'opération « un été au ciné ». Des contremarques de réductions sont disponibles en mairie pour les jeunes de 3 à 25 ans.

Ces billets seront valables du 3 juillet au 30 août 2019.

Permis de construire

Monsieur Aimard, instructeur des permis de construire de notre commune tiendra une permanence à la mairie le mercredi 26 juin de 9h30 à 11h30.



Cartes électorales

Nouveaux arrivants

Tout nouvel habitant est tenu de venir se présenter en mairie à son arrivé muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, pour son inscription. C'est obligatoire !

Il reste de nombreuses cartes électorales qui n'ont pas été retiré.

Merci de bien vouloir passer aux heures de permanences de mairie pour en prendre possession.

Permanences de la Mairie

Mercredi de 10h à 12h

Jeudi 17h à 19h

Samedi 10h à 12h



Cartes électorales

Nouveaux arrivants

Tout nouvel habitant est tenu de venir se présenter en mairie à son arrivé muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, pour son inscription. C'est obligatoire !

Il reste de nombreuses cartes électorales qui n'ont pas été retiré.

Merci de bien vouloir passer aux heures de permanences de mairie pour en prendre possession.

Permanences de la Mairie

Mercredi de 10h à 12h

Jeudi 17h à 19h

Samedi 10h à 12h